

DECISION N°2021-06

Objet : Tarifs d'inscription au colloque « Le divorce du XXIème siècle » du 4 juin 2021 organisé par le Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures – CERDP de l'EUR Lex Society.

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE COTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation,
Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,
Vu l'arrêté du 31 janvier 2018 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des organismes soumis au titre III du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n°2020-138 du 17 décembre 2020 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil d'administration au Président d'Université Côte d'Azur,
Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020, portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur,

FIXE

Article 1 : Les tarifs d'inscription au colloque « Le divorce du XXIème siècle » du 4 juin 2021 organisé par le Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures – CERDP de l'EUR Lex Society, comme annexés à la présente décision.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nice, le 16 février 2021

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2021-06**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES 13 OCT 21
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE :

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DECISION : **En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de décision à caractère réglementaire.**

Université Côte d'Azur
 Faculté de Droit et Science Politique
 C.E.R.D.P.
 Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures

TARIFS 2021 - colloque en distanciel

Composante / Service : Faculté de Droit et Science Politique - EUR LEX
 SOCIETY : Graduate school of Law, Political Science and Management -
 CERDP : 453N910R02

Nature de la prestations	Montant H.T.	Montant T.T.C.	Date d'entrée en vigueur	Observations complémentaires
Colloque du 4 juin 2021 en distanciel : Le divorce du XXIème siècle - professionnels du droit, avocats, etc	40,000	48,000	01/03/2020	
Colloque du 4 juin 2021 en distanciel : Le divorce du XXIème siècle - Tarif préférentiel pour les enseignants et enseignants-chercheurs d'Université autres que l' Université cote d'azur	30,000	36,000	01/03/2020	
Colloque du 4 juin 2021 en distanciel : Le divorce du XXIème siècle - Tarif préférentiel pour les jeunes-avocats (avocats ayant moins de 3 années d'activité professionnelles),	30,000	36,000	01/03/2020	
Demi-tarif pour l'inscription à une demi-journée,	20,000	24,000	01/03/2020	
Colloque du 4 juin 2021 en distanciel : Le divorce du XXIème siècle - Tarif pour les enseignants et enseignants-chercheurs de l'Université cote d'azur	0,000	0,000	01/03/2020	GRATUIT
Colloque du 4 juin 2021 en distanciel : Le divorce du XXIème siècle - Tarif pour les étudiants (Master1, Master2 Doctorants , CRFPA, Préparation ENM) de l'Université Côte d'Azur et autres Universités	0,000	0,000	01/03/2020	GRATUIT

Signature :

Direction du CERDP

Laetitia ANTONI



Av du Doyen Louis TROTABAS (anciennement avenue Robert Schuman)

Bureau 412Bis 4ème Etage 06050 NICE CEDEX 1

Tél : 04.89,15,25,76 Courriel : cerdp@unice.fr

Site : <http://cerdp.unice.fr/>

TARIFS 2021 - colloque en présentiel

Composante / Service : Faculté de Droit et Science Politique -
 EUR LEX SOCIETY : Graduate school of Law, Political Science
 and Management - CERDP : 453N910R02

Nature de la prestations	Montant H.T.	Montant T.T.C.	Date d'entrée en vigueur	Observations complémentaires
Colloque du 4 juin 2021 : Le divorce du XXIème siècle - professionnels du droit, avocats, etc	70,00	84,00	01/03/21	
Colloque du 4 juin 2021 : Le divorce du XXIème siècle - Demi-tarif pour l'inscription à une demi-journée et Demi-tarif pour les élèves-avocats, jeunes-avocats (avocats ayant moins de 3 années d'activité professionnelles), enseignants et enseignants-chercheurs d'autres universités.	35,00	42,00	01/03/21	
Tarif pour les enseignants et enseignants-chercheurs de l'Université cote d'azur	0,000	0,000	01/03/21	GRATUIT
Colloque du 4 juin 2021 : Le divorce du XXIème siècle -- Tarif pour les étudiants (Master1, Master2 Doctorants , CRFPA, Préparation ENM) de l'Université Côte d'Azur et autres Universités	0,000	0,000	01/03/21	GRATUIT

Signature :
 Direction du CERDP



Laetitia ANTONINI-COCHIN

Av du Doyen Louis TROTABAS (anciennement avenue Robert Schuman)
 Bureau 412Bis 4ème Etage 06050 NICE CEDEX 1
 Tél : 04.89,15,25,76 Courriel : cerdp@unice.fr
 Site : <http://cerdp.unice.fr/>